

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de N. KAMMACHI, Conseillère communale, relative aux cages à feuilles mortes

N. KAMMACHI donne lecture du texte suivant :

N. KAMMACHI geeft lezing van de volgende tekst:

Je souhaite revenir sur un dispositif simple, concret et efficace, qui avait été mis en place à Anderlecht pendant plusieurs années : les cages à feuilles mortes.

Ce projet, porté par le Collège précédent sous l'impulsion de « Ecolo-Groen », avait été développé en partenariat avec un consortium multi-acteurs de recherche appliquée.

Il s'agissait d'un dispositif de collecte écologique et participative des feuilles mortes, qui permettait à la fois de :

- éviter que les feuilles ne s'accumulent sur la voirie ou dans les avaloirs ;
- réduire les risques de glissades et d'obstruction ;
- et surtout, valoriser ces déchets naturels sous forme de compost local de qualité.

Ce système avait fait ses preuves.

Les retours étaient positifs, les résultats concrets, et l'expérience saluée tant par les habitants que par les chercheurs partenaires. C'était une belle illustration de ce qu'on peut réussir quand on lie écologie, participation citoyenne et bon sens.

Et pourtant, aujourd'hui, plus rien. Plus de cages, plus de communication, plus aucun signe de ce dispositif dans nos quartiers. Ce qui interroge d'autant plus que ce projet ne dépendait pas d'un subside : il ne demandait ni gros budget, ni appel à projets, simplement une volonté politique et une coordination entre services.

Je souhaite donc poser les questions suivantes :

1. Pourquoi le dispositif des cages à feuilles mortes a-t-il été abandonné, alors qu'il donnait des résultats positifs ?
2. Le Collège a-t-il réalisé une évaluation avant d'y mettre fin ?
3. Les partenaires du consortium de recherche ont-ils été consultés ?
4. Le Collège envisage-t-il de réintroduire ce système ou d'en adapter le modèle ?
5. Enfin, pourquoi aucune communication claire n'a-t-elle été faite auprès des habitants qui, eux, avaient adhéré à cette démarche ?

Monsieur le Bourgmestre, ce projet n'était pas une expérience symbolique. Il faisait partie d'une vision cohérente et pragmatique de la propreté et du développement durable portée par « Ecolo-Groene au sein du précédent Collège.

Et si aujourd'hui je tiens à le rappeler, c'est parce qu'il clôture un ensemble d'interpellations que j'ai voulu faire ce soir pour illustrer le démantèlement progressif de projets qui fonctionnaient.

Des projets concrets, utiles, ancrés dans la réalité quotidienne :

- les gobelets réutilisables,
- les points d'apport et composts de quartier du plan « Clean.Brussels »,
- la ressourcerie communale,
- les « mini-recyparks »,
- et aujourd'hui, ces cages à feuilles mortes.

Tous avaient un point commun : ils étaient pensés, testés, lancés, et ils fonctionnaient.

Et tous, sans exception, ont disparu par manque de continuité, de cohérence et de bonne gestion politique. C'est dommage. Parce qu'en matière de durabilité et de propreté, ce n'est pas la communication qui fait la différence, c'est la constance dans l'action. Et c'est précisément cette constance qui manque aujourd'hui.

Je termine donc ce lot d'interpellations avec une conviction : ce n'est pas l'ambition qui manque à Anderlecht, mais la volonté de poursuivre ce qui marche déjà.

Et c'est bien dommage, pour nos habitants, pour nos équipes et pour notre Commune.

Monsieur l'Echevin VANDYCK donne lecture de la réponse suivante :

Mijnheer de schepen VANDYCK geeft lezing van het volgend antwoord:

Je vous remercie pour votre interpellation. Permettez-moi, avant d'entrer dans le détail, de rappeler un élément important : le dernier placement de ces cages remonte à l'automne 2023, donc bien avant l'arrivée du présent Collège, et leur non-reconduction en 2024 est un choix opéré sous votre propre législature 2018-2024, alors que votre collègue du groupe « Ecolo » exerçait la compétence de la « Propreté ». Je vous invite d'ailleurs à lui poser directement la question de savoir pourquoi ce dispositif n'a pas été renouvelé pour la dernière année de votre mandat. Cela permettra d'éclairer utilement le début.

Pour revenir au dispositif lui-même, il s'agissait d'un projet de « Innoviris », la « Carbon Experimental Platform », qui devait permettre le placement d'une cinquantaine de cages, vers octobre 2023. Or, en pratique, en raison des vols successifs constatés sur la voirie au cours des précédentes éditions, le service, sous la législature précédente, n'en avait placé qu'une quinzaine, notamment aux « LISA La Roue 1 et 2 ». Les équipes de terrain ont d'ailleurs été unanimes dans leurs retours : ces cages ont été très mal utilisées, car on y retrouvait certes des feuilles mortes, mais aussi des tailles de haies, des déchets verts non-conformes, des élagages complets et, trop souvent, des dépôts clandestins. Cette mauvaise utilisation rendait dangereux le vidage par et pour les machines, notamment les aspirateurs à feuilles, dont les systèmes peuvent être lourdement endommagés par des déchets inadaptés. Même l'ajout d'affiches explicites sur les quatre faces des cages, précisant clairement que seules les feuilles pouvaient y être déposées, n'a rien changé. Le dispositif n'a tout simplement pas été respecté.

Il faut également préciser que ces cages représentaient une charge de travail trop lourde pour nos équipes. Lorsqu'une cage était mal utilisée, l'opération de tri était particulièrement lourde : démontage manuel complet de la cage, intervention d'un camion-grappin, puis remontage manuel. Pour un dispositif supposé « simple et efficace », les réalités opérationnelles racontent une tout autre histoire.

Dans ce contexte, la question n'est pas de savoir pourquoi nous n'avons pas relancé un dispositif abandonné par votre propre échevin, mais plutôt d'examiner sereinement ce qui fonctionne réellement sur le terrain. Si un jour, un modèle réellement fonctionnel, respecté par les habitants, sécurisé contre les vols et soutenable par nos équipes devait exister, nous l'examinerons avec sérieux, mais ce n'est pas ce que votre projet a démontré sur le terrain.

N. KAMMACHI :

Je vous rappelle que ces cages à feuilles mortes n'étaient pas exclusivement destinées aux habitants, mais également à nos agents communaux qui s'en servaient lorsqu'ils nettoyaient, ils pouvaient alors y déposer les feuilles mortes.

Aujourd'hui, qu'allez-vous alors mettre en place pour remplacer ce projet qui avait pour but de ne pas transporter les feuilles mortes vers « Bruxelles-Compost » mais de les conserver pour le compost communal.

Je comprends le problème de la mauvaise utilisation et de l'insécurité mais ça ne justifie pas qu'on arrête totalement le projet. Quelle est votre vision à ce sujet ? Je vous invite à réfléchir comment faire en sorte que ces dispositifs ne soient pas vandalisés ou mal

utilisés. Abandonner ce projet parce qu'il y a eu des incidents, n'est pas une réponse pour moi. D'ailleurs, qu'en est-il maintenant des feuilles mortes, que se passe-t-il avec elles, continuent-elles à obstruer nos égouts ?

Monsieur l'Echevin VANDYCK :

Le dernier placement de ces cages remonte à l'automne 2023. Ensuite, dans le cadre d'un groupe de travail intercommunal, nous avons rencontré la Région bruxelloise qui nous a dit explicitement qu'elle utilisait des sacs en plastiques, méthode que nous utilisons dans les petites voiries. Cela signifie que les feuilles sont mises dans un sac envoyé à la déchetterie. Nous disposons aussi d'un autre système, trois machines dénommées « Trillo », dont l'une des trois est équipée d'un grand bras-aspirateur. Ils sont utilisés dans les quartiers où le taux de contamination des feuilles est très bas. Cela ne signifie pas qu'il y a, à proprement parler, une contamination bactérienne mais bien qu'il n'y ait pas de déchets étrangers aux feuilles. Par exemple, nous allons utiliser les feuilles du quartier du Vogelzang dans le cadre d'un compostage qui sera mis à disposition sur une liste d'associations souhaitant de disposer engrais, de compost, pour leurs potagers. Ce sujet sera abordé lors d'une prochaine Commission ou lors d'une séance du Conseil.

Nous avons un système respectant, de manière transversale, les autres systèmes régionaux, à savoir, d'une part, les sacs en plastiques remplis de feuilles mortes et, d'autre part, nous avons la cap